



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24
Pouvoirs : 3
Absents : 2

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kevin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUNEL Philippe, représentée par DESIRE T
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°29

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ENFANCE JEUNESSE - APPROBATION

Sous la présidence de Monsieur CHALLOT, 1^{er} adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 de l'**ENFANCE JEUNESSE** qui s'établit comme suit, conformément au document de synthèse présenté :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 238 575,33 €
Recettes	1 238 575,33 €
Excédent de clôture	0 €

Section d'investissement (hors restes à réaliser) :

Dépenses	128 305,54 €
Recettes	259 252,50 €
Excédent de clôture	130 946,96 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2020 de l'ENFANCE JEUNESSE

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

